

ADDENDA FATTB 2024 - 2025

au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la F.R.O.T.T.B.F.

1. Cotisations :

- Par Membre **Effectif** ou **Libre** : **20€** (aussi bien au second tour qu'au premier).
- L'Assuré Non-Joueur (dans un club ou non) est assimilé à un membre effectif : **20 €**
- Par Equipe inscrite en Championnat : **4 €**
- Par Equipe inscrite en Coupe : **3 €**
- Par abonnement au Journal Fédéral et Liégeois : **5€ par Mail**

2. Abonnements aux journaux-périodiques :

- Il n'y a plus de journal mensuel le **LIFT** depuis la saison **2022-2023** (décision de l'AG de Juin 2022).
Les diverses informations seront envoyées par le CEP via email aux abonnés des «**FATTB News** » (ex **Lift**), pour lequel les équipes doivent néanmoins s'abonner, et c'est gratuit !

Seuls les clubs évoluant en Divisions Fédérales **doivent** s'abonner au Journal Fédéral Liégeois. Il n'y a pas d'obligation pour les autres clubs. Coût de l'abonnement : **5€**.

3. Jour de rencontre : du lundi au samedi

En cas de modifications :

Toute modification de jour, local et/ou d'heure **après** la parution du calendrier doit être obligatoirement annoncée **par écrit** auprès de **DE MOYTER-KOK Geneviève**, et à TOUS les secrétaires des autres clubs de la Provinciale.

De plus, pour les DEUX premières semaines de jeu qui suivent la modification, le club devra prendre un contact téléphonique avec les adversaires concernés par cette modification.

La notification à tous les Secrétaires peut être remplacée par un avis paraissant dans le « **FATTB News** » ou par un email du CEP à tous les clubs. Dans ce cas, le club concerné devra prendre un contact téléphonique les QUATRE premières semaines qui suivent la modification.

4. Heures de rencontre :

4.a Le début des rencontres officiel est fixé à **19h30** sauf dérogations demandées (19h, 19h15, 20h).

Toute équipe "visiteuse" a droit à 30 min. de retard quand il s'agit de l'heure officielle ou que la dérogation se situe avant l'heure officielle de 19h30 (19h, 19h15...).

Lorsque la **dérogation** est **postérieure** à 19h30, l'équipe visiteuse doit être prête à jouer à l'heure **EXACTE** spécifiée pour le club dans le calendrier (**20h**).

4.b AUCUNE Equipe Visiteuse ne pourra bénéficier d'une dérogation horaire.

4.c Est déclarée perdante par forfait :

- 1 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte.
- 2 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer **30 min.** après l'heure prévue (19h30, 19h ou 19h15). Prêt à jouer = avec short, polo, pantoufles de sport.
- 3 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte **de la dérogation** si celle-ci est postérieure à 19h30 c.à.d. à **20h**.

Bien entendu, le Fair-play reste de rigueur !

Le 4^e joueur, de n'importe quelle équipe, PEUT arriver 1h après l'heure officielle. Dans ce cas, dès son arrivée, il doit obligatoirement jouer tous ses matchs d'après l'ordre établi sur la feuille d'arbitrage.

Tout forfait entraîne une amende et éventuellement des sanctions.

*Il est rappelé que chaque joueur **doit disputer ses 4 matches individuels, sous peine de tout perdre, sauf en cas de blessure.***

Etre prêt à jouer signifie :

1. être en tenue compatible avec la pratique du Tennis de Table : short, polo, tee-shirt...
2. local en ordre pour disputer la rencontre : tables, filets, balles, chaises, **feuille complétée**

5. Communication des résultats :

5.a A faire **uniquement** via l'encodage en ligne à l'adresse : <https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : **interclubs**) pour le **Samedi midi au plus tard**.

Les équipes jouant le samedi soir doivent le faire dès la fin de la rencontre

5.b L'**envoi** des feuilles **originales** d'arbitrage doit se faire **obligatoirement via l'application ResEnLigne**, en Pdf ou jpg, le jour même ou/et **pour arriver le Mardi** qui suit la semaine concernée. (Geneviève et Jp les reçoivent)

5.c Les **feuilles de matchs doivent être encodées** par un représentant de chaque club «hôte» **dans le signalétique en ligne pour le MARDI 20h au plus tard** suivant la semaine réelle, afin que le CEP puisse donner accès à tous à la semaine suivante.

Les feuilles de matchs remis ne pourront être encodées que par le CEP.

5.d1 **Les résultats des Divisions Fédérales** sont à **communiquer** via le site <https://www.frotbf.org>, rubrique **Secrétaire pour le DIMANCHE MIDI au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d2 **Les feuilles de match** des divisions fédérales devront également être **encodées** via le site www.frotbf.org rubrique **Secrétaire pour le DIMANCHE MIDI** au plus tard. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d3 **L'original** des feuilles de matchs des Divisions Fédérales doit être envoyé directement par **email au format JPG (ou PDF)** à Eric FIVET-secrétaire général : frotbf.liege@gmail.com , pour le **mardi suivant** au plus tard.

!!! L'original « papier » doit également être conservé au club hôte pendant 3 saisons !!!

Une COPIE, en tant que visité ou visiteur, par email au format JPG ou PDF doit également être envoyée à la Présidente provinciale, De Moyter-Kok Geneviève. (fattbf.be@gmail.com)

Ceci pour éviter les "corrections" après signature des capitaines. Elle sert également pour le calcul du « Prix Victoires ».

6. Remise de rencontre :

6.a Une remise de match non annoncée ou, au pire, le jour-même, devra être jouée dans la semaine qui suit sous peine de perte des points par l'équipe demanderesse ou en faute.

Une rencontre entre deux équipes **d'un même club** doit être jouée la semaine de jeu prévue au calendrier, sauf si le local est indisponible. En cas de non-respect de cette règle, les **deux** équipes seront déclarées forfaits avec l'application des amendes statutaires.

Au second tour, elle devra toutefois être jouée avant la mi-février.

La semaine peut être désignée d'office par le CEP.

6.b : Depuis la saison 2023-2024, le formulaire de demande de remise de match ne doit plus être rentré.

Après accord entre les clubs, un mail doit cependant être envoyé aux 2 clubs concernés ET au membre désigné du CEP (Geneviève) AVANT la date calendrier de la rencontre. La nouvelle date devrait si possible être renseignée. Le CEP peut encore refuser cet accord ou la date.

RAPPEL : une rencontre ne peut être remise que pour local indisponible et/ou conditions climatiques rendant un déplacement dangereux. Pas pour joueur malade ou indisponible, donc. Si local indisponible, une attestation de la commune ou du gestionnaire de la salle/école doit être envoyée au CEP.

6.c Remarque importante :

TOUTES LES RENCONTRES DU PREMIER TOUR devront être jouées avant d'entamer le second tour.

7. Forfait général d'une équipe en Interclubs (voir Art 5, Fft- §2) (AG Féd. 02/2020 et CEF du 12/08/2022) :

7a- Le club pourra récupérer au maximum 2 joueurs parmi les titulaires habituels, après... accord du CEP concerné.

- Ces 2 joueurs pourront évoluer dans n'importe quelle équipe de leur club mais ils ne pourront jouer ensemble dans la même équipe **si elle est inférieure.**

7b- Une équipe en Interclubs sera **déclarée forfait général après 3 forfaits simples** et non pas 5 forfaits (AG 2016).

7c- L'équipe championne de Div. 1 Provinciale qui refuserait de monter en fédérale sera pénalisée d'une amende de 250 €. Elle ne pourra non plus être championne la saison suivante et c'est l'équipe classée 2^e, si celle qui refuse est 1^{ère} au classement, qui sera désignée comme championne.

8. Equipe s'inscrivant au second tour de l'Interclubs (contraire au règlement fédéral...) :

- Comptabilisation habituelle pour les matchs du second tour (interclubs et indices)

- Application intégrale du Règlement Sportif à toutes les équipes (horaire, forfait, amende...)

9. Tests-matchs au Brabant (et au Tour final fédéral) : composition des équipes :

- Les 3 premiers joueurs doivent faire partie de l'équipe habituelle.

- Le 4^e joueur devra avoir joué au moins **40%** de l'interclubs, toutes divisions confondues mais doit bien entendu émarger d'une équipe inférieure.

La règle des 5 rencontres est également d'application. Le CEP vérifiera la conformité des équipes avant la rencontre.

10. Tournois (p.39) : Pour chaque tournoi organisé par un club, un Juge-arbitre sera désigné par le CEP (qu'il soit membre du CEP ou pas). Le Responsable des Tournois devra recevoir le Règlement et l'horaire au moins 1 mois à l'avance. Le coût d'une inscription individuelle sera de **2,5€** par **série d'indice** et **2,00€** pour les **séries de Jeunes**. Dans les catégories « **jeunes** », le joueur ne peut évoluer que dans **SA** catégorie d'âge et non celle immédiatement supérieure. Toutefois, s'il n'y a qu'un seul joueur, le CEP pourra le faire évoluer plus haut.

L'envoi des inscriptions se fait **VIA le club organisateur** qui transmet au membre du CEP désigné, **pour le jeudi 20h**. La gestion des tables et des matchs est assurée par le programme informatique de la fédération, avec un membre du CEP ou/et un mandataire désigné par ce même CEP. Une aide du club est également demandée.

11. Championnat Individuel du Brabant :

Ce sont les résultats obtenus aux Tournois et Critériums Provinciaux du Brabant et au Tournoi Fédéral du Brabant qui entrent en ligne de compte pour l'attribution du **titre** de Champion de Brabant. S'il n'a pas l'indice de la Série, il recevra un **Prix** du Brabant et le 2^{ème}, s'il a l'indice de la Série, recevra le titre.

En NC et Dames NC, il sera remis un "**Prix du Brabant**" et non un "titre".

Il y a également le même nombre de points de championnat attribués lors des organisations officielles **de Critériums de Jeunes et de Vétérans** du Brabant.

Il faudra aussi que 2/3 des tournois prévus au calendrier soient organisés.

12. Sélection Championnat Fédéral Individuel :

Pour être sélectionné au Championnat Fédéral, il faudra avoir participé à la **moitié des tournois** organisés dans la Province **AVEC un Tournoi Fédéral** de n'importe quelle Province.

Chaque affilié ayant participé à plus de **40%** de l'interclubs pourra également y participer à condition d'avoir aussi disputé un **Tournoi Fédéral**, de quelque province que ce soit.

S'il y a absence après confirmation du joueur, une amende de **20€** sera réclamée au fautif via le club.

13. Cartes jaunes et rouges en Tournois :

Ce système consiste à donner, après avertissements, pour des motifs peu graves mais répétés, des cartes jaunes, et pour un motif grave des cartes rouges.

- Deux cartes jaunes au cours d'un même tournoi = suspension pour le reste de ce tournoi.

De plus, le joueur sera convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline de la F.A.T.T.B. qui décidera éventuellement de sanctions supplémentaires.

- 3 cartes jaunes au cours de la saison : convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline qui décidera de lui infliger une sanction s'il y a lieu.

- SEUL le Juge-arbitre désigné par le C.E.P. a le droit d'infliger une carte jaune ou rouge.

Sa décision est sans appel le jour du tournoi, mais le joueur, estimant qu'il est victime d'une erreur du juge-arbitre, peut demander à être entendu à la prochaine réunion du C.E.P.

Le C.E.P., par ces mesures, entend maintenir et améliorer le climat sportif et amical qui doit régner durant les tournois de notre Fédération.

Un refus d'arbitrage équivaut à une **carte rouge** et à l'exclusion immédiate des Séries de ce Tournoi ainsi qu'à une suspension pour les 2 tournois suivants de la Province, et reporté sur la saison suivante si cela arrive en fin de saison. Il y aura aussi une amende de **10 €** qui passera à **15 €** s'il y a récidive.

En cas de départ dans un délai raisonnable, il faut prévenir le juge-arbitre. Un "**oubli**" de cette clause serait considéré comme un refus d'arbitrage : même amende et même suspension.

14. Contrôle en Interclubs :

Tout membre du CEP, non concerné directement par la ou les rencontres, est habilité à faire toute remarque jugée utile et nécessaire, verbale ou écrite sur la feuille d'arbitrage ou à un joueur (attitude, équipement, N° carte, etc...)

Une demande de présence d'un juge-arbitre, par un club, pour une rencontre officielle sera facturée à **20 €** pour les frais de déplacements.

15. Championnat de DOUBLES du Brabant (décision AG fin 2010-2011) :

- Les Dames et « Jeunes filles » pourront jouer dans TOUTES les Séries d'indices « messieurs » et en Série d'âges.

Cette règle n'est cependant pas valable pour le Championnat Fédéral !!!

- Si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 paires, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires, puis du moins de sets perdus, pour terminer par la confrontation directe entre les 2 équipes.

16. Le "Prix Victoires de la FATTB" :

Est attribué au meilleur pourcentage de victoires dans chaque Division Provinciale du Brabant. Pour les Divisions Fédérales, on regroupera les 3 divisions dans un seul tableau car il n'y a pas suffisamment d'équipes concernées.

Il faut avoir disputé au moins 60% des rencontres dans la division concernée pour être repris.
En cas d'égalité, c'est le nombre de participations qui départagera les joueurs.

17. Coupes Challenges : les compositions d'équipes sont à encoder par le club via le « **signalétique en ligne** » avant le **20/09**.

Le tirage complet des Coupes (équipe de 8 joueurs maximum en Challenge mais 6 sur la feuille et de tous indices), jusqu'aux demi-finales, pourra être fait par le CEP à l'issue du 1er tour, mais il ne sera diffusé qu'au fur et à mesure des semaines directement concernées.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set et doit être noté en regard de chaque match concerné.

-**Les paires de doubles doivent être connues avant l'entame de la rencontre.**

-**Si une rencontre se joue à 3 contre 3, et que les 2 absents devraient se rencontrer, et qu'il y a égalité en fin de rencontre, ce sera l'équipe avec le plus de sets gagnés qui l'emportera, avant le plus de points gagnés si nouvelle égalité.**

18. Les Coupes Vanacker : uniquement au Brabant et réservée aux joueurs **F** et **NC**

- Une liste de 6 joueurs par équipe doit être fournie au CEP **AVANT** que la compétition ne débute et être encodée via le « signalétique en ligne ». On ne peut changer d'équipe à aucun moment.

- Les rencontres se disputent par équipe de **3 à 5 joueurs**. Les joueurs sont numérotés par **tirage au sort** et le **double** doit être connu **avant** le début de la rencontre.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set. (**voir tableau plus loin**). **L'handicap doit être noté en regard de chaque match concerné.**

- Les 4^{ème} et 5^{ème} ne jouent que le double, soit ensemble, soit avec un des 3 premiers joueurs.

- **Un double par handicap est inséré en 4^{ème} position**. Le résultat de ce double est prépondérant en cas d'égalité à l'issue de la rencontre.

- **Une équipe présentant seulement 2 joueurs est perdante d'office par forfait.**

19. Communication des résultats des coupes :

Le **résultat** doit obligatoirement être **communiqué via l'application ResEnLigne avant le Samedi midi** :
«<https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : Coupes).

L'envoi des feuilles originales d'arbitrage doit se faire obligatoirement via l'application ResEnLigne, le jour même ou/et pour arriver le Mardi qui suit la semaine concernée au format Pdf ou jpg. (Geneviève et Jp les reçoivent)

20. Feuilles d'arbitrage interclubs et Forfait :

- Elle doit être établie en **TROIS** exemplaires par l'équipe visitée en insérant 1 feuille cartonnée après les 3 originaux pour que les résultats ne s'inscrivent pas sur 6 feuilles ou +

- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre. La deuxième copie est à conserver par vous. (**et l'original conservé par le club hôte pendant une saison**).

- Feuilles à transmettre obligatoirement via l'application ResEnLigne et à encoder dans le signalétique pour le **mardi 20h au plus tard**.

En cas de Forfait :

- **Depuis la saison 2023-2024 il n'y a plus lieu de remplir la Feuille de match MAIS** celle-ci doit néanmoins être encodée dans le signalétique. **De plus**, un mail doit être envoyé par l'équipe «en faute» aux deux clubs concernés avec les **Noms, prénoms, matricules et indice des joueurs des 2 équipes**, ainsi qu'au membre désigné du CEP (Geneviève) et en demandant un accusé de réception. Ceci afin que le CEP puisse contrôler l'encodage.

Le résultat d'un forfait est également à communiquer par l'équipe qui devait recevoir (la visitée...).

21. Classement Interclubs provincial du Brabant : (contrairement au Règlement fédéral)

En cas d'égalité de points, pour la montée ou la descente, on ne prend pas le nombre de victoires pour faire la différence. On tiendra compte du résultat des 2 rencontres entre les équipes concernées. Si l'égalité de points subsiste (1 victoire ou 1 match nul chacune) on comptabilisera le nombre de victoires individuelles (pas le nombre de sets gagnés ni perdus...(sauf pour le milieu de tableau)). Si nouvelle égalité, un test match aura lieu.

22. Ré-affiliations de joueurs (CEF 08/2016 et CEP 21/05/2021) :

Un joueur non affilié depuis 3 ans **et moins** et qui désire changer de club **doit aussi** demander son transfert.

Il n'est plus demandé de formulaire de ré-affiliation si l'affilié l'était la saison précédente. Un mail devra cependant être envoyé au CEP pour signaler cette ré-affiliation.

23. RGPD : Depuis 2019-2020 le document **RGPD pour chaque affilié** et/ou réaffilié doit être remis, **avec au moins une signature au § 1**, à la fédération, afin de pouvoir jouer dans TOUTES les compétitions, sous peine de perte des matchs joués. (Règlement Général de Protections des Données).

Les affiliés qui deviendraient majeurs en cours de saison, doivent rentrer un nouveau formulaire signé de leur main.

24. Désinscription de joueur (PV 10/2016 revu par le CEF en 2024)

Un joueur peut être désinscrit à la demande du club **via le CEP AVANT le 4 septembre** de la saison en cours.

25. Critériums des Jeunes du Brabant :

Un jeune ne peut s'inscrire que dans SA catégorie d'âge (au 1^{er} juillet de la saison en cours) :

Pré-Minimes = moins de 10 ans **Minimes** = - de 12 ans **Cadets** = - 15 ans **Juniors** = - 18 ans

Il faut disputer au moins 3 des 4 (ou 4/5) critères pour être classé au général (3 prix remis).

La 1^{ère} fille terminant dans les 5 premiers au général, et si pas dans les 3 premiers, reçoit également un Prix.

26. Noms et format des documents à envoyer : toujours renseigner le numéro de matricule

-A : **affiliations et réaffiliations** des joueurs : au format PDF avec **comme nom de fichier** : nouveau-599001 Nom prénom-.pdf ou reaff.pdf.

-B : Document **RGPD** : au format PDF signé et avec matricule, et comme nom : RGPD-599001 Nom Prénom.pdf

-C : **Photo** du joueur : au format C.Id et jpg, avec comme nom : photo-599001 Nom prénom-.jpg

-D : **Feuille de match** : au format PDF, si possible, ou jpg (voir l'application ResEnLigne) avec comme nom : S2-M1-Div1-PaletteBleue2-RapForest1.pdf (ou jpg...)

Handicaps en Coupes Vanacker à donner en **début** de chaque set

1. Matches de simples

	F2	F1
NC	1	2
F2		1
F1		0

2. Attribution des points pour le double

NC	1
F2	2
F1	3

3. Handicap en doubles

Total	2	3 à 4	5 à 6	
2	0	1	2	
3 à 4		0	1	
5 à 6		0	0	

Les Feuilles des Matches sont à envoyer ET à encoder :

!! Pour le **MARDI 20h** au Plus Tard !! (**dimanche 12h pour les fédérales**)

Divisions Fédérales :

FIVET Eric : **original par email en pdf ou jpg** : frotbf.liege@gmail.com . Encodage : <https://www.frotbf.org>

Divisions Provinciales du Brabant :

Original et encodage via l'application ResEnLigne (Geneviève DeMoyter-Kok et JP Dehoux les reçoivent)